

# CONCOURS « LES MILLIONS DE MARIO – GRATTEZ ET GAGNEZ » 2026

## RÈGLEMENT OFFICIEL COMPLET

**1. PÉRIODE DE LA PROMOTION** : le concours « Les millions de Mario – grattez et gagnez » (la « **promotion** ») débute à 00 h 00 min 01 s, heure de l'Est (HE), le 16 février 2026, et prend fin à 23 h 59 min 59 s (HE) le 31 mars 2026, ou lorsque toutes les cartes de jeu officielles ont été épuisées, selon la première éventualité (la « **période de la promotion** »).

**2. ADMISSIBILITÉ** : la promotion est commanditée par East Side Mario's, une division de la Société de Recettes Illimitées (le « **commanditaire** »). Les prix (tels que définis ci-dessous) seront fournis par PepsiCo Breuvages Canada, une unité d'affaires de PepsiCo Canada SRI, Molson Coors Canada Inc. et La Brasserie Labatt Limitée (« **Labatt** ») (collectivement, les « **fournisseurs de prix** »). La promotion s'adresse aux résidents légaux du Canada (à l'exclusion de l'Île-du-Prince-Édouard) ayant atteint l'âge de la majorité dans leur province ou territoire de résidence, à l'exception des employés (y compris les employés des franchisés des restaurants East Side Mario's), des représentants et des mandataires (ainsi que des personnes avec lesquelles ces personnes sont domiciliées, qu'elles soient parentes ou non) d'East Side Mario's, de ses filiales, sociétés affiliées, franchisés et sociétés liées, de même que des employés du siège social des marques de restaurants du commanditaire, de leurs agences de publicité et de promotion respectives et de leurs fournisseurs, y compris les fournisseurs de prix, ainsi que de toute autre entité participant à l'élaboration, à la production, à la mise en œuvre, à l'administration ou à l'exécution de la promotion (collectivement, les « **parties organisatrices** »). Sous réserve des restrictions qui précèdent, les franchisés et leurs employés de l'une ou l'autre des marques Kelseys, Montana's, Harvey's, Swiss Chalet, New York Fries, St-Hubert, Original Joe's, Elephant & Castle, The Burger's Priest, Blanco Cantina et State & Main et les associés de Kelseys, Montana's, Harvey's, The Pickle Barrel, The Burger's Priest, Bier Markt, New York Fries, St-Hubert, Original Joe's, Elephant & Castle, State & Main, Blanco Cantina, et Landing Group sont admissibles à participer à cette promotion.

### COMMENT PARTICIPER, JOUER ET GAGNER

**3. MODE DE PARTICIPATION AVEC ACHAT POUR LES PRIX ALIMENTAIRES** : pendant la période de la promotion, les consommateurs admissibles reçoivent automatiquement une (1) carte de jeu à gratter pour gagner (la ou les « cartes de jeu »), jusqu'à épuisement des stocks, avec chaque achat (sur place ou à emporter) d'un produit Pepsi (en fontaine ou embouteillé) effectué dans un restaurant East Side Mario's participant (les « **achats admissibles** ») pour courir la chance de gagner un prix alimentaire. Le nombre de participations par cette méthode de participation n'est pas limité.

Chaque carte de jeu comporte une zone « gratter pour gagner » que le consommateur admissible doit gratter entièrement afin de révéler s'il est admissible ou non à gagner le prix alimentaire correspondant indiqué. Une zone « gratter pour gagner » gagnante sur la carte de jeu révèle le message suivant : « GRATUIT : (description du prix) ». Le message figurant dans une zone « gratter pour gagner » gagnante décrit le prix alimentaire pouvant être gagné, sous réserve de vérification et du respect du présent règlement officiel de la promotion (le « **règlement** »).

**4. CARTES DE JEU** : au début de la promotion, un total de 630 004 cartes de jeu est mis en circulation. Ces cartes de jeu sont offertes jusqu'au 31 mars 2026 ou jusqu'à épuisement des stocks, selon la première éventualité. Les cartes de jeu obtenues auprès de sources non autorisées, ou qui sont incomplètes, mutilées, modifiées, reproduites, falsifiées, contrefaites ou irrégulières de quelque façon que ce soit, sont automatiquement nulles. La présentation d'une carte de jeu aux fins de vérification relève de l'entière responsabilité de la personne qui en demande la vérification. Aucune copie, aucun duplicata ni aucune reproduction d'une carte de jeu, de quelque nature que ce soit, n'est admissible à la promotion. Les parties exonérées (telles que définies ci-après) ne sont pas responsables des cartes de jeu perdues ou volées (lesquelles sont toutes nulles). Les propriétaires, exploitants ou employés des restaurants East Side Mario's ne sont pas autorisés à présenter une carte de jeu pour l'obtention des prix (tels que définis ci-dessous) au nom d'un gagnant potentiel.

## 5. MÉTHODE DE PARTICIPATION SANS OBLIGATION D'ACHAT POUR LES PRIX ALIMENTAIRES ET NON ALIMENTAIRES :

- a. **Prix alimentaires** : pour obtenir une (1) carte de jeu sans effectuer d'achat, et ce, jusqu'à épuisement des stocks, rédigez à la main un essai unique et original d'au moins 50 mots sur votre repas préféré chez East Side Mario's. Envoyez la copie originale de votre essai à : Concours « Les millions de Mario – grattez et gagnez », Société de Recettes Illimitées, 199, Four Valley Drive, Vaughan, Ontario L4K 0B8, a/s du marketing d'East Side Mario's. Toutes les demandes par la poste sans obligation d'achat doivent porter un cachet postal pendant la période de la promotion et être reçues au plus tard le 31 mars 2026. Le commanditaire vous enverra une (1) carte de jeu sélectionnée au hasard, dans la limite des stocks disponibles, par essai unique et original rédigé à la main et par enveloppe affranchie correctement. Toutes les demandes doivent être envoyées séparément dans une enveloppe portant un affranchissement suffisant (c.-à-d. que plusieurs demandes envoyées dans la même enveloppe seront annulées) et doivent inclure une enveloppe préaffranchie et libellée à votre adresse pour le retour. Les parties exonérées (telles que définies ci-après) ne sont pas responsables des demandes perdues, volées, retardées, endommagées, mal dirigées, tardives ou détruites (toutes ces demandes seront annulées). Une personne ne peut soumettre qu'une seule demande par cette méthode. Toute personne jugée, à la seule discrétion du commanditaire, comme ayant soumis plus d'une demande par cette méthode sera automatiquement disqualifiée et ne pourra prétendre à aucun prix.
- b. **Prix non alimentaires** : pour participer, à condition que vous soyez admissible à la promotion conformément à la règle 2 ci-dessus, rendez-vous sur le site Web suivant [www.eastsidemarios.com/fr/promotions/marios-millions.html](http://www.eastsidemarios.com/fr/promotions/marios-millions.html) et remplissez le formulaire (le « **formulaire de participation** ») intégralement (la « **participation en ligne** »). Toutes les participations en ligne doivent être complètes et sont sujettes à la vérification par le commanditaire, à sa seule discrétion. Vous devez posséder une adresse courriel active pour être admissible.

Limite de participations en ligne : une (1) seule participation en ligne par personne/adresse courriel est permise pendant la période de la promotion. Pour plus de précision, un participant ne peut utiliser qu'une (1) seule adresse courriel pour participer à la promotion. S'il est découvert qu'une personne a tenté : (i) d'obtenir plus d'une (1) participation en ligne par personne/adresse courriel pendant la période de la promotion; et/ou (ii) d'utiliser (ou de tenter d'utiliser) plusieurs noms, identités et/ou plus d'une (1) adresse courriel pour participer à la promotion, cette personne pourra être disqualifiée de la promotion et toutes ses participations seront annulées, à la seule et entière discrétion du commanditaire. Votre participation en ligne sera rejetée si, à la seule et entière discrétion du commanditaire : (i) le formulaire de participation n'est pas entièrement rempli avec toutes les informations requises et soumis pendant la période de la promotion; et/ou (ii) votre participation ne respecte pas les exigences spécifiques de soumission énoncées ci-dessus. L'utilisation (ou la tentative d'utilisation) de plusieurs noms, identités, adresses courriel et/ou de tout système ou programme automatisé, macro, script, robot ou autre pour participer, interférer ou perturber cette promotion est interdite et constitue un motif de disqualification par le commanditaire. Les parties exonérées (telles que définies ci-après) ne sont pas responsables des participations tardives, perdues, mal dirigées, retardées, incomplètes ou incompatibles (toutes ces participations seront annulées). Les individus qui soumettent une participation en ligne valide sont ci-après désignés comme un « **participant** ».

**6. COMMENT GAGNER UN PRIX NON ALIMENTAIRE** : il y a un total de deux (2) prix non alimentaires à gagner par tirage au sort parmi toutes les participations en ligne admissibles reçues pendant la période de la promotion (le « **tirage** »). À la fin de la période de la promotion, les gagnants potentiels seront sélectionnés par tirage au sort parmi toutes les participations en ligne reçues pendant la période de la promotion (chacun un « **participant sélectionné** »).

Les participants sélectionnés seront contactés par courriel à la suite de la période de la promotion. Si un participant sélectionné ne peut être rejoint dans les 48 heures, il perd son droit à recevoir le prix et un autre participant pourra, à la seule discrétion du commanditaire, être choisi.

Les participants sélectionnés doivent répondre correctement à une question d'habileté mathématique sans aide et se conformer au présent règlement officiel afin de pouvoir être déclarés gagnants. Si un participant sélectionné ne satisfait pas à tous les critères d'admissibilité énoncés dans le règlement officiel, il sera disqualifié et ne recevra pas de prix, et un autre participant pourra, à la seule discrétion du commanditaire, être choisi.

## **7. PRIX À GAGNER :**

### **PRIX NON ALIMENTAIRES :**

Il y a deux (2) prix non alimentaires (chacun un « **prix** ») à gagner :

- Un voyage pour deux (2) personnes en Italie, incluant les billets d'avion, \_\_\_ nuits d'hébergement, le transport terrestre et \_\_\_ \$ CAD d'argent de poche (valeur approximative au détail : 15 000 \$), offert par Molson Coors Canada Inc.; et
- **Prix Budweiser** : un voyage pour deux (2) personnes pour assister à un (1) match des séries éliminatoires de la LNH<sup>MD</sup> 2026 dans la ville de l'événement, sélectionnée par Labatt (« **l'événement** »), comprenant : le transport aérien aller-retour en classe économique entre l'aéroport international canadien le plus proche du domicile du gagnant et la ville de l'événement, deux (2) nuits d'hébergement à l'hôtel (occupation double) choisi par Labatt, deux (2) billets dans les gradins supérieurs pour assister à l'événement (date et emplacement des sièges choisis par Labatt), 300 \$ CAD d'argent de poche (payable uniquement au gagnant sous forme de carte de crédit prépayée) et les taxes sur les services inclus. La valeur approximative au détail du prix Budweiser est de 5 500 \$ CAD. L'alcool ne fait pas partie du prix Budweiser. Les dates de voyage et le lieu sont assujettis au calendrier des séries éliminatoires de la LNH<sup>MD</sup> 2026 et à la discrétion de Labatt, et le gagnant ainsi que son invité doivent être disponibles pour voyager à tout moment aux dates sélectionnées. Les documents de voyage (y compris une pièce d'identité canadienne valide avec photo ou un passeport pour un voyage aux États-Unis), l'assurance, les taxes, les pourboires, tout transport supplémentaire, la nourriture et les boissons, les vaccinations nécessaires et tous les autres frais personnels non spécifiquement inclus dans la description ci-dessus sont à la seule charge du gagnant et de son invité. Le gagnant et son invité doivent être âgés d'au moins vingt et un (21) ans pour voyager à l'événement si le match sélectionné se déroule aux États-Unis, ou d'au moins dix-neuf (19) ans si le match sélectionné se déroule au Canada. Le gagnant doit posséder une carte de crédit valide pour l'enregistrement, les frais accessoires et les dépôts de garantie exigés par l'hôtel au moment du voyage. Labatt n'est pas responsable si le voyage est empêché ou refusé pour des raisons ou des décisions de toute autorité gouvernementale (étrangère ou nationale), ou d'autres autorités aéroportuaires ou de compagnies aériennes. Des restrictions régionales de voyage peuvent s'appliquer. Le gagnant et son invité doivent se conformer à toutes les politiques du lieu et de l'événement, y compris, sans s'y limiter, la présentation d'une pièce d'identité valide avec photo sur le site pour la vérification de l'âge et/ou l'identification sur demande. Labatt n'est pas responsable si l'entrée au lieu est refusée en raison de décisions de toute autorité gouvernementale (fédérale ou provinciale) ou des autorités sanitaires régionales. Labatt se réserve le droit de révoquer le prix Budweiser du gagnant et/ou de son invité, ou une partie du prix, si Labatt ou le personnel du lieu estime, à sa seule discrétion, que la personne pourrait être en état d'ébriété, représenter un risque pour la sécurité et/ou la santé, avoir enfreint une politique du lieu ou une loi, ou pourrait porter atteinte à la réputation de Labatt ou des entités de la LNH. Le gagnant et son invité pourraient devoir accéder aux billets uniquement par entrée mobile (sans papier) selon les règles du lieu sélectionné. Labatt et les entités de la LNH ne sont pas responsables si l'événement associé au prix Budweiser est annulé pour quelque raison que ce soit. Des modalités supplémentaires relatives aux billets s'appliquent et peuvent être consultées sur les billets une fois ceux-ci attribués.

Le prix Budweiser doit être accepté tel qu'attribué. Le prix Budweiser ne peut être revendu, ni cédé ou échangé contre de l'argent. Aucun remplacement de prix n'est permis, sauf par Labatt, qui se réserve le droit de remplacer le prix Budweiser ou toute partie de celui-ci par un prix de valeur égale ou supérieure. Toutes les décisions de Labatt relatives au prix Budweiser sont finales et sans appel. Labatt n'est pas responsable du prix Budweiser une fois que celui-ci est réclamé.

Labatt et les entités de la LNH ne font aucune déclaration, garantie ou assurance de quelque nature que ce soit concernant l'apparence, la sécurité ou la performance du prix Budweiser, et déclinent toute garantie ou assurance implicite.

### **PRIX ALIMENTAIRES :**

Valide uniquement lors d'une visite pour un repas sur place entre le 17 février 2026 et le 31 mai 2026. Veuillez présenter la carte de jeu gagnante originale avant de commander. Aucune valeur monétaire. Ne peut être jumelé à aucune autre offre ou promotion. Limite d'une (1) seule carte à gratter par visite. Valide uniquement dans les établissements participants. Les prix alimentaires expirent le 31 mai 2026.

- (a) Trois cent quinze mille (315 000) prix d'une (1) boisson Pepsi en fontaine d'une valeur approximative au détail de 3,49 \$ chacune.
- (b) Vingt-trois mille sept cent dix-huit (23 718) d'un (1) brownie au caramel salé d'une valeur approximative au détail de 6,99 \$ chacun.
- (c) Vingt-trois mille cinq cent trente-deux (23 532) prix d'un (1) mini dessert d'une valeur approximative au détail de 2,99 \$ chacun.
- (d) Vingt-deux mille cinquante (22 050) prix d'un trio de mini desserts d'une valeur approximative au détail de 8,49 \$ chacun.
- (e) Dix-sept mille sept cent quatre-vingt-neuf (17 789) prix de gnocchis fritti consistant en une (1) commande de gnocchis fritti d'une valeur approximative au détail de 7,99 \$ chacune.
- (f) Vingt mille et treize (20 013) prix de bâtonnets Budda Boom consistant en une (1) commande de bâtonnets Budda Boom d'une valeur approximative au détail de 9,99 \$ chacune.
- (g) Dix-huit mille neuf cents (18 900) prix de bâtonnets de mozzarella frites consistant en une (1) commande de bâtonnets de mozzarella frites d'une valeur approximative au détail de 11,99 \$ chacune.
- (h) Dix-huit mille neuf cents (18 900) prix d'une bruschetta sur pain plat consistant en une (1) commande de bruschetta sur pain plat d'une valeur approximative au détail de 12,99 \$ chacune.
- (i) Dix-huit mille neuf cents (18 900) prix d'une trempette au fromage et aux épinards consistant en une (1) commande de trempette au fromage et aux épinards d'une valeur approximative au détail de 13,99 \$ chacune.
- (j) Dix-huit mille neuf cents (18 900) prix de calmars frites classiques consistant en une (1) commande de calmars frites classiques d'une valeur approximative au détail de 13,99 \$ chacune.
- (k) Dix-huit mille neuf cents (18 900) prix de calmars al diavolo consistant en une (1) commande de calmars al diavolo d'une valeur approximative au détail de 14,99 \$ chacune.

- (l) Douze mille six cents (12 600) prix « Créez votre propre pizza » consistant en une (1) commande « Créez votre propre pizza » d'une valeur au détail approximative de 22,99 \$ chacune.
- (m) Douze mille six cents (12 600) prix d'une baguette au poulet parmigiana consistant en une (1) commande de baguette au poulet parmigiana d'une valeur approximative au détail de 19,99 \$ chacune.
- (n) Douze mille six cents (12 600) prix « Créez vos propres pâtes » consistant en une (1) commande « Créez vos propres pâtes » d'une valeur approximative au détail de 21,79 \$ chacune.
- (o) Douze mille six cents (12 600) prix de penne à la saucisse et aux poivrons consistant en une (1) commande de penne à la saucisse et aux poivrons d'une valeur approximative au détail de 22,49 \$ chacune.
- (p) Douze mille six cents (12 600) prix de spaghettis de Mario et boulettes de viande consistant en une (1) commande de spaghettis de Mario et boulettes de viande d'une valeur approximative au détail de 22,49 \$ chacune.
- (q) Douze mille six cents (12 600) prix de cappellettis au fromage consistant en une (1) commande de cappellettis au fromage d'une valeur approximative au détail de 22,99 \$ chacune.
- (r) Douze mille six cents (12 600) prix de linguine au poulet tetrazini consistant en une (1) commande de linguine au poulet tetrazini d'une valeur approximative au détail de 23,49 \$ chacune.
- (s) Douze mille six cents (12 600) prix d'un poulet parmigiana à la Mario consistant en une (1) commande de poulet parmigiana à la Mario d'une valeur approximative au détail de 25 \$ chacune.
- (t) Douze mille six cents (12 600) prix d'un assortiment mangia de Mario consistant en une (1) commande d'un assortiment mangia de Mario d'une valeur approximative au détail de 27,99 \$ chacune.

Les prix alimentaires doivent être acceptés tels qu'attribués et ne sont ni transférables ni convertibles en argent. Il n'y a aucune limite au nombre de prix alimentaires pouvant être gagnés par ménage ou par personne.

**POUR TOUS LES PRIX :** aucune substitution n'est permise, sauf à la discrétion du commanditaire. Le commanditaire se réserve le droit de remplacer tout prix ou toute composante d'un prix par un autre de valeur égale ou supérieure.

## 8. CHANCES DE GAGNER :

### a. Prix alimentaires :

Prix	Valeur approximative au détail	Nombre de prix disponibles (au début de la promotion)	Chances approximatives de gagner (au début de la promotion)
Gratuit : boisson en fontaine	3,49 \$	315 000	1 sur 2
Gratuit : brownie au caramel salé	6,99 \$	23 718	1 sur 26
Gratuit : mini dessert	2,99 \$	23 532	1 sur 27
Gratuit : trio de mini desserts	8,49 \$	22 050	1 sur 28,5
Gratuit : gnocchis fritti	7,99 \$	17 789	1 sur 35
Gratuit : bâtonnets Budda Boom	9,99 \$	20 013	1 sur 31
Gratuit : bâtonnets de mozzarella frits	11,99 \$	18 900	1 sur 33,3
Gratuit : bruschetta sur pain plat	12,99 \$	18 900	1 sur 33,3

Gratuit : trempette au fromage et aux épinards	13,99 \$	18 900	1 sur 33,3
Gratuit : calmars frits classiques	13,99 \$	18 900	1 sur 33,3
Gratuit : calmars al diavolo	14,99 \$	18 900	1 sur 33,3
Gratuit : créez votre propre pizza	22,99 \$	12 600	1 sur 50
Gratuit : baguette au poulet parmigiana	19,99 \$	12 600	1 sur 50
Gratuit : créez vos propres pâtes	21,79 \$	12 600	1 sur 50
Gratuit : penne à la saucisse et aux poivrons	22,49 \$	12 600	1 sur 50
Gratuit : spaghettis de Mario et boulettes de viande	22,49 \$	12 600	1 sur 50
Gratuit : cappelletti au fromage	22,99 \$	12 600	1 sur 50
Gratuit : linguine au poulet tetrazini	24,49 \$	12 600	1 sur 50
Gratuit : poulet parmigiana à la Mario	25 \$	12 600	1 sur 50
Gratuit : assortiment mangia de Mario	27,99 \$	12 600	1 sur 50

**REMARQUE :** les chances d'obtenir une carte de jeu pour un produit « GRATUIT » admissible varient selon l'emplacement au Canada, en fonction de la distribution des cartes de jeu par le commanditaire, et changeront tout au long de la période de promotion à mesure que les cartes de jeu seront distribuées partout au Canada dans les établissements East Side Mario's participants. Le nombre total de prix disponibles à gagner diminuera à mesure que les cartes de jeu seront distribuées et que les prix seront réclamés.

**b. Prix non alimentaires :** les chances de gagner un prix non alimentaire dépendent du nombre de participations en ligne admissibles à la promotion.

**9. DISTRIBUTION DES PRIX :** il n'y aura pas de distribution régionale des prix alimentaires dans cette promotion. La répartition réelle des cartes de jeu peut varier selon la distribution et le réapprovisionnement des cartes par le commanditaire.

**10. COMMENT RÉCLAMER LES PRIX ALIMENTAIRES :** si vous êtes admissible à un prix alimentaire, avant d'être déclaré gagnant, tout réclamer admissible doit d'abord répondre correctement à une question d'habileté mathématique, comme indiqué au verso de la carte de jeu, sans aucune aide, qu'elle soit mécanique ou autre, et présenter la carte à un restaurant East Side Mario's participant pour vérification. Si un participant gagnant admissible : (i) ne répond pas correctement à la question d'habileté ; et/ou (ii) ne peut accepter le prix applicable pour quelque raison que ce soit, il perdra le prix applicable et la carte de jeu sera considérée comme nulle et non avenue, et le prix correspondant ne sera pas attribué.

Le réclamer d'un prix alimentaire doit être résident du Canada (à l'exception de l'Île-du-Prince-Édouard) et doit satisfaire aux autres critères d'admissibilité indiqués ci-dessus à la règle 2. Pour être admissible à réclamer un prix alimentaire, le réclamer doit avoir atteint l'âge légal de la majorité dans sa province ou territoire de résidence. Dans le cas où une personne n'ayant pas atteint l'âge légal de la majorité reçoit une carte de jeu admissible, elle peut transférer la carte de jeu à son parent ou tuteur légal, qui deviendra alors le participant admissible. **TOUTES LES RÉCLAMATIONS DE PRIX ALIMENTAIRES DOIVENT ÊTRE REÇUES AU PLUS TARD LE 31 MAI 2026 POUR ÊTRE ADMISSIBLES.**

**VEUILLEZ NOTER :** le prix alimentaire d'une carte de jeu gagnante peut être réclamé lors de toute visite sur place entre le 17 février 2026 et le 31 mai 2026. Aucun équivalent en argent ne sera offert. Un prix alimentaire ne peut être combiné avec aucune autre offre, combo ou promotion. Toutes les réclamations de prix alimentaires doivent être présentées au plus tard à la fin de la journée ouvrable du 31 mai 2026. Les réclamations reçues après le 31 mai 2026 seront nulles et non avenues et ne seront pas admissibles aux prix.

Les prix non réclamés ne seront pas attribués. Limite d'une (1) réclamation de prix par personne et par visite.

**11. COMMENT RÉCLAMER LES PRIX NON ALIMENTAIRES :** chaque participant sélectionné devra signer et retourner une déclaration d'admissibilité et de conformité au règlement officiel, une renonciation de responsabilité libérant les parties organisatrices de toute responsabilité découlant de l'attribution et de l'utilisation d'un prix et, lorsque la loi le permet, un consentement à la publicité (collectivement, la « **déclaration** ») avant qu'aucun prix ne soit attribué. Le non-respect du règlement officiel peut entraîner la disqualification et la sélection éventuelle d'un autre gagnant admissible à la seule discrétion du commanditaire. Les participants sélectionnés ne seront pas confirmés comme gagnants à moins qu'ils n'aient respecté toutes les exigences du règlement officiel et répondu correctement à une question d'habileté mathématique sans aucune aide. Tout avis de prix retourné comme non distribuable ou toute constatation qu'un participant sélectionné n'est pas admissible peut entraîner la disqualification et la sélection éventuelle d'un autre gagnant admissible. Les parties organisatrices ne peuvent être tenues responsables d'aucune réclamation découlant de la participation à cette promotion ou de l'attribution d'un prix. En acceptant un prix, chaque participant accepte que son nom, son adresse, sa voix, ses déclarations concernant la promotion et/ou sa photographie ou toute autre représentation de sa personne puissent être utilisés, sans préavis ni compensation supplémentaire, dans toute publicité ou communication promotionnelle réalisée par les parties organisatrices, sous quelque forme que ce soit, notamment sur support imprimé, par diffusion ou sur Internet.

**12. ATTRIBUTION DES PRIX NON ALIMENTAIRES :** le commanditaire n'est pas responsable et ne pourra être tenu responsable des tentatives infructueuses de notification des gagnants. L'utilisation d'un prix ou d'une partie de celui-ci à des fins de concours ou de revente est strictement interdite. Aucune substitution de prix n'est permise, sauf à la discrétion du commanditaire, qui peut remplacer un prix ou une partie d'un prix par un autre prix de valeur égale ou supérieure. L'obligation du commanditaire envers les gagnants se limite aux prix spécifiés ci-dessus.

**13. EXONÉRATIONS, ETC. :** en participant à la présente promotion, chaque participant (et son parent/tuteur légal si le participant est mineur dans sa juridiction de résidence) accepte de dégager et d'exonérer les fournisseurs de prix, la Ligue nationale de hockey (« **LNH** »), ses clubs membres, NHL Enterprises SCS, NHL Enterprises Canada SCS, NHL Enterprises SRL, NHL Interactive CyberEnterprises SRL (les entités LNH mentionnées ci-dessus étant collectivement désignées les « **entités LNH** »), le commanditaire, leurs sociétés mères, filiales, affiliées, administrateurs, dirigeants, employés, franchisés et agences (collectivement les « **parties exonérées** ») de toute responsabilité, de quelque nature que ce soit, pour toute blessure, perte ou dommage de toute sorte découlant de ou en lien, directement ou indirectement, avec : 1) l'attribution, l'acceptation, la réception, la possession, l'utilisation et/ou l'usage abusif de tout prix (ou d'une partie de celui-ci) décerné aux présentes; ou 2) la participation à cette promotion.

En acceptant un prix, chaque gagnant (et son parent ou tuteur légal s'il est mineur selon l'âge légal de la majorité dans son lieu de résidence) accepte la publication, la reproduction et/ou toute autre utilisation de son nom, de son adresse, de sa voix, de ses déclarations concernant la promotion et/ou de sa photographie ou autre représentation de sa personne, dans toute publicité ou communication promotionnelle réalisée par le commanditaire ou en son nom, sous quelque forme que ce soit, notamment sur support imprimé, par diffusion ou sur Internet, et ce, sans préavis, autorisation ou compensation supplémentaire.

**14. LIMITES DE RESPONSABILITÉ :** les parties exonérées ne sauraient être tenus responsables : a) de toute saisie incomplète, incorrecte ou inexacte de renseignements, qu'elle soit causée par les utilisateurs du site Web, par tout équipement ou toute programmation associés à la promotion ou utilisés dans le cadre de celle-ci, ou par toute erreur technique ou humaine pouvant survenir lors du traitement des réclamations de prix; b) du vol, de la destruction ou de l'accès non autorisé aux réclamations de prix, ou de leur modification; c) de tout problème ou de toute défaillance technique des réseaux ou lignes téléphoniques, des systèmes informatiques en ligne, des serveurs ou fournisseurs, de l'équipement informatique, des logiciels, des virus ou des bogues; d) de tout défaut de réception, de saisie ou d'enregistrement de tout courriel ou autre information par ou provenant de l'organisme indépendant chargé de l'évaluation de la promotion ou de

toute autre personne ou entité, pour quelque raison que ce soit, y compris, sans s'y limiter, l'encombrement du trafic sur Internet ou sur tout site Web, ou toute combinaison de ceux-ci, ainsi que les réseaux interrompus ou non disponibles; e) de tout dommage causé au système ou à l'appareil d'un participant ou de toute autre personne résultant de la participation à la promotion ou du téléchargement de documents s'y rapportant; f) des réclamations de prix tardives, retardées, endommagées, mal acheminées, détruites, perdues, illisibles, incomplètes, incorrectes, frauduleuses, volées, insuffisamment affranchies ou mal adressées, lesquelles seront toutes réputées nulles et non avenues.

**15. RENSEIGNEMENTS PERSONNELS :** en participant à la promotion, les gagnants admissibles consentent à la collecte, à l'utilisation et à la divulgation de leurs renseignements personnels aux fins de l'administration de la promotion, conformément à la politique de confidentialité du commanditaire. Les renseignements personnels ne seront pas autrement utilisés ou divulgués sans consentement. Le présent article ne limite aucun autre consentement que toute personne pourrait accorder au commanditaire ou à toute autre partie relativement à la collecte, à l'utilisation et/ou à la divulgation de ses renseignements personnels.

Le commanditaire recueille des renseignements personnels concernant les gagnants admissibles uniquement aux fins de l'administration de la présente promotion. Aucune autre communication d'information ou de nature promotionnelle ou commerciale ne sera envoyée aux participants, à moins que le participant n'ait expressément autorisé le commanditaire à le faire.

**16. DROIT DE RÉSILIATION, DE SUSPENSION OU DE MODIFICATION :** le commanditaire se réserve le droit de retirer, de suspendre ou de modifier la promotion (ou de modifier le présent règlement), de quelque manière que ce soit, advenant toute cause indépendante de sa volonté raisonnable qui entrave le déroulement normal de la promotion comme prévu au présent règlement, notamment, sans s'y limiter, toute erreur, problème, virus informatique, bogue, altération, intervention non autorisée, fraude ou défaillance. Toute tentative visant à compromettre le fonctionnement légitime de la promotion constitue une violation des lois civiles et criminelles et, advenant une telle tentative, le commanditaire se réserve le droit d'exercer tout recours et de réclamer des dommages-intérêts dans toute la mesure permise par la loi. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière discrétion, de disqualifier toute personne de la présente promotion ainsi que de tous les concours, tirages ou promotions futurs organisés par lui s'il suspecte ou détecte une manipulation du processus de réclamation de prix ou du déroulement de la promotion, une violation du présent règlement, un comportement antisportif ou perturbateur, ou une intention de déranger, d'abuser, de menacer ou de harceler toute autre personne. Le commanditaire se réserve également le droit d'annuler, de suspendre ou de modifier la promotion, ou de modifier le présent règlement, sans préavis ni obligation, en cas d'accident, d'erreur d'impression, administrative ou autre, de quelque nature que ce soit, ou pour toute autre raison. Sans limiter la portée générale de ce qui précède, le commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, d'administrer une question d'habileté de remplacement qu'il jugera appropriée selon les circonstances et/ou afin de se conformer à la loi applicable.

**17. DISPOSITIONS DIVERSES :** toutes les décisions du commanditaire, ou de tout organisme chargé de l'évaluation du concours désigné par celui-ci, sont finales et sans appel relativement à toute question liée à la présente promotion. Toutes les cartes de jeu gagnantes soumises dans le cadre d'une réclamation de prix deviennent la propriété du commanditaire et ne seront pas retournées. La promotion est assujettie à toutes les lois fédérales, provinciales et municipales applicables.

Toutes les valeurs approximatives des prix sont indiquées en dollars canadiens.

Si, en raison d'une erreur d'impression, en ligne, Internet, informatique ou de toute autre nature, un nombre de prix supérieur à celui prévu au présent règlement est réclamé, ou si, en raison d'une telle erreur, une réclamation de prix valide est révélée, de sorte que le nombre de réclamations de prix valides excède le nombre de prix disponibles selon le présent règlement, alors, en plus du droit de mettre fin immédiatement à la promotion, le commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, d'annuler les réclamations de prix non valides et/ou de procéder à un tirage au sort parmi tous les réclamants de prix admissibles afin d'attribuer le nombre exact de prix. En aucun cas les parties exonérées ne pourront être tenues responsables de l'attribution d'un nombre de prix supérieur à celui indiqué au présent règlement.

Le commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion et sans préavis, de modifier toute

date et/ou tout échéancier et/ou tout autre mécanisme de la promotion prévu au présent règlement, dans la mesure nécessaire, afin de vérifier la conformité de tout participant au présent règlement, ou en raison de problèmes, ou à la lumière de toute autre circonstance qui, de l'avis du commanditaire, à son entière et absolue discrétion, affecte l'administration adéquate de la promotion comme prévu au présent règlement, ou pour toute autre raison.

TOUTE PERSONNE JUGÉE PAR LE COMMANDITAIRE EN VIOLATION DU PRÉSENT RÈGLEMENT, POUR QUELQUE RAISON QUE CE SOIT, PEUT ÊTRE DISQUALIFIÉE À TOUT MOMENT, À L'ENTÈRE ET ABSOLUE DISCRÉTION DU COMMANDITAIRE. Le commanditaire se réserve le droit, à son entière et absolue discrétion, d'exiger une preuve d'identité et/ou d'admissibilité (sous une forme jugée acceptable par le commanditaire – y compris, sans s'y limiter, une pièce d'identité officielle avec photo délivrée par le gouvernement) : (i) afin de vérifier l'admissibilité d'une personne à participer à la présente promotion; et/ou (ii) pour toute autre raison que le commanditaire juge nécessaire, à son entière et absolue discrétion, afin d'administrer la présente promotion conformément au présent règlement. Le défaut de fournir une telle preuve, de manière entièrement satisfaisante pour le commanditaire, dans le délai spécifié par celui-ci, peut entraîner une disqualification, à l'entière et absolue discrétion du commanditaire. L'heure officielle du commanditaire sera la seule référence pour toutes les fins liées à la présente promotion.

**18. MINEURS :** si une personne qui n'a pas atteint l'âge légal de la majorité dans sa province ou son territoire de résidence est admissible à un prix, celui-ci sera attribué au parent, tuteur légal ou autre représentant légal autorisé de cette personne (sous réserve du respect du présent règlement). De plus, le parent, tuteur légal ou autre représentant légal autorisé du mineur admissible doit signer tous les documents requis au nom du mineur.

**19. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE :** toute propriété intellectuelle, y compris, sans s'y limiter, toutes les marques de commerce, les noms commerciaux, les logos, les dessins, les documents promotionnels, les pages Web, les codes sources, les croquis, les illustrations, les slogans et les représentations, appartient au commanditaire et/ou à ses affiliés. Tous les droits sont réservés. La reproduction ou l'utilisation non autorisée de tout matériel protégé par le droit d'auteur ou de toute propriété intellectuelle sans le consentement écrit exprès de son propriétaire est strictement interdite.

**20. DIVERGENCE DE CONTENU :** en cas de divergence ou d'incohérence entre les modalités et conditions du présent règlement et les divulgations ou autres déclarations contenues dans tout matériel lié à la promotion, y compris, sans s'y limiter, les cartes de jeu, ou toute publicité au point de vente, à la télévision, dans la presse écrite ou en ligne, les modalités et conditions du présent règlement prévalent, s'appliquent et font foi.

**PepsiCo Breuvages Canada, une unité d'affaires de PepsiCo Canada SRI, est uniquement un fournisseur de prix et n'est pas un commanditaire du présent concours. PepsiCo Breuvages Canada, une unité d'affaires de PepsiCo Canada SRI, n'assume aucune responsabilité ou obligation concernant toute réclamation liée à la participation au concours, au déroulement du tirage ou à tout prix attribué. PEPSI<sup>MD</sup> – PepsiCo, Inc. Utilisée sous licence.**

**Labatt et ses filiales directes et indirectes, affiliés, propriétaires, actionnaires, dirigeants, administrateurs, agents, représentants et employés n'assument aucune responsabilité ni obligation à l'égard de toute réclamation découlant de l'administration de la promotion. Toutes les questions relatives à la promotion doivent être adressées au commanditaire. <sup>MD</sup>Anheuser-Busch, SRI. Utilisée sous licence.**

**L'emblème de la LNH, la marque verbale et l'image de la Coupe Stanley sont des marques déposées et le logo de la finale de la Coupe Stanley est une marque de la Ligue nationale de hockey (LNH). © 2026 LNH. Tous droits réservés.**

**REMARQUE IMPORTANTE :** Le commanditaire ne s'impliquera d'aucune façon dans tout différend relatif à l'identité du titulaire légitime d'une carte de jeu et les parties exonérées

**n'assument aucune obligation ni responsabilité à cet égard. Dans ce cas, le commanditaire se réserve le droit de prendre toute mesure qu'il juge appropriée selon les circonstances et/ou afin de respecter la loi applicable.**